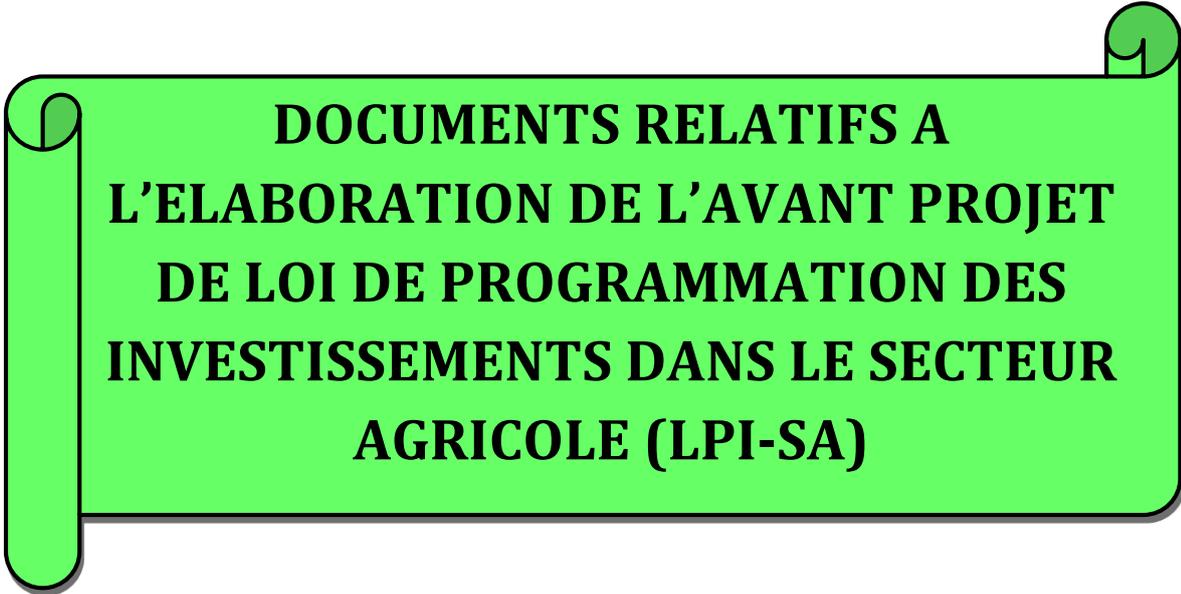


MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

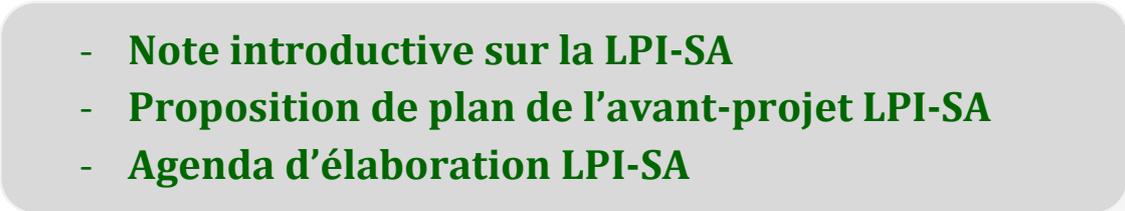
SECRETARIAT GENERAL

**SECRETARIAT PERMANENT
DU COMITE EXECUTIF NATIONAL
DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AGRICULTURE**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi



**DOCUMENTS RELATIFS A
L'ELABORATION DE L'AVANT PROJET
DE LOI DE PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR
AGRICOLE (LPI-SA)**

- 
- **Note introductive sur la LPI-SA**
 - **Proposition de plan de l'avant-projet LPI-SA**
 - **Agenda d'élaboration LPI-SA**

Avril 2015

**NOTE INTRODUCTIVE A LA REFLEXION RELATIVE A L'ELABORATION
D'UN AVANT-PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS
DANS LE SECTEUR AGRICOLE**

La nouvelle vision du développement rural intégré est fondamentalement axée sur le développement de l'entrepreneuriat Agricole, la transformation des productions Agricoles grâce à la création d'un tissu d'unités agro-industrielles dans les principaux bassins de production.

La forme d'organisation de la production Agricole au Mali est l'exploitation Agricole familiale. Ces exploitations familiales sont très diverses mais seulement 15% des exploitants fournissent l'essentiel des surplus commerciales, tandis que la majorité des producteurs peinent à assurer leur autosuffisance alimentaire. Le taux d'équipement reste très faible et se limite essentiellement à la traction animale.

Pour sortir de cette logique, le Ministère du Développement Rural mise sur l'émergence de véritables entreprises Agricoles orientées vers le marché. L'action sera donc focalisée sur la promotion des Agropoles de Développement Rural et Péri-Urbain (ADRU) et d'un nouveau type d'entrepreneur Agricole.

Les ADRU permettront d'augmenter très rapidement la production Agricole et animale à travers une concentration des investissements privés et publics.

La concentration des investissements structurants privés et publics mettra à la disposition des différents acteurs de la chaîne agro-alimentaire les moyens de contribuer significativement à l'accroissement du PIB.

La réussite d'un tel pari passe par la conception d'un mécanisme spécifique de planification dont l'outil indiqué est la loi de programmation des investissements dans le secteur rural.

En effet, la Loi d'Orientation Agricole (LOA) consacre un chapitre entier à la planification du développement Agricole et engage l'Etat à consentir des ressources budgétaires conséquentes dans le cadre de la loi des finances et des lois de programmation des investissements à moyen terme et des dépenses publiques dans le secteur Agricole.

Il est important de retenir que la loi de programmation des investissements permet de décrire les objectifs que se fixe l'Etat dans le domaine du secteur rural pour les années à venir et les moyens financiers qu'il envisage d'y consacrer.

L'avant-projet de loi de programmation des investissements dans le secteur agricole est la traduction concrète des orientations stratégiques et axes d'intervention portés par la politique de développement Agricole (PDA) adoptée par le Conseil des Ministres du 13 juillet 2013.

Instrument structurant majeur, la PDA est placée au cœur de l'action publique et sa mise en œuvre effective passe par l'élaboration de la présente loi qui permet de définir les moyens nécessaires à mobiliser en relation avec les objectifs et ambitions fixés pour faire du secteur Agricole un secteur stratégique et un secteur d'avenir. L'avant-projet de loi fixe un cap ambitieux avec des moyens financiers importants à déployer pour moderniser le secteur Agricole.

L'avant-projet de loi des investissements dans le secteur Agricole nécessite la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques en vue d'entamer une réflexion en profondeur sur les priorités fortes à retenir et procéder à l'évaluation des coûts des actions programmées.

PLAN DE L'AVANT-PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR RURAL

I. LA PORTEE POLITIQUE DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR AGRICOLE

- a. Les engagements du Chef de l'Etat, Président de la République pour le développement du secteur Agricole.
- b. La nouvelle vision du développement rural portée par le Ministre du Développement Rural.

II. INTRODUCTION

- a. Contexte et justification.
- b. Présentation de l'avant-projet de loi de programmation des investissements du secteur Agricole.

III. LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

III.1. Produire, intensifier, diversifier, transformer : de la politique du développement Agricole (PDA) à la programmation des investissements dans le secteur Agricole

- a. La Politique du Développement Agricole de 2013 : un instrument de modernisation du secteur Agricole et de sécurité alimentaire.
- b. La loi de programmation des investissements du secteur Agricole 2015-2020, qu'est-ce que c'est ?

III.2. Equiper le secteur Agricole, former les acteurs ruraux, promouvoir l'industrie agro-alimentaire à travers les Agropoles

- a. Placer les Centres de Prestation Ruraux au cœur de la politique d'équipement rural.
- b. Former les exploitants Agricoles pour assurer la promotion de l'emploi rural.
- c. Développer la politique d'implantation des Agropoles pour favoriser l'émergence de l'agro-industrie.

III.3. Des réalisations concrètes

- a. Les aménagements hydro-Agricoles et pastoraux.
- b. Le développement de l'aquaculture et de la pisciculture
- c. La mise en œuvre du programme d'amélioration génétique par l'insémination artificielle.
- d. La présentation et la réalisation des programmes régionaux de développement rural.

III.4. Le secteur Agricole en 2020

- a. La Production Agricole.
- b. La production animale.
- c. La production piscicole.
- d. La production sylvicole.

IV. LA REFORME DU SECTEUR AGRICOLE

- a. La création du dispositif du système national de conseil Agricole et le renforcement de capacité des ressources humaines.
- b. La structuration du monde rural axée sur la généralisation des organisations interprofessionnelles.

- c. L'adaptation et l'harmonisation du droit à l'accès des exploitants Agricoles aux différents facteurs de production.
- d. L'organisation et la consolidation du cadre juridique du secteur Agricole à travers l'élaboration d'un code rural.
- e. Le financement de l'Agriculture.
- f. La sécurisation foncière.
- g. La formation professionnelle Agricole.
- h. L'adaptation du cadre juridique aux nouveaux défis du développement du secteur Agricole.

V. EN CONCLUSION, L'AVANT-PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR AGRICOLE 2015-2020 SE RESUME COMME SUIT :

- a. Le budget d'investissement du secteur Agricole est programmé et déployé
- b. Un avant-projet de loi à la hauteur des besoins et des responsabilités liés aux investissements du secteur Agricole
- c. Le dispositif du système national du Conseil Agricole est rénové et les ressources humaines du secteur Agricole sont formées et valorisées
- i. La nouvelle programmation des investissements du secteur Agricole est tournée vers l'avenir / recherche et innovation.

VI. LE COUT DE LA REFORME DU SECTEUR AGRICOLE

- a. Budget Ministère du Développement Rural
- b. Effort financier lié à la réforme.

**AGENDA RELATIF A L'ELABORATION DE L'AVANT-PROJET DE LOI DE
PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS
DANS LE SECTEUR AGRICOLE**

ACTIVITES	PERIODE	STRUCTURE RESPONSABLE
PHASE PREPARATOIRE		
✓ Mise en place du groupe de travail	20 avril 2015	SG/MDR
✓ Rédaction et validation des TdRs relatifs à l'avant-projet de Loi de Programmation des Investissements du Secteur Rural (LPI-SA)	30 avril 2015	CPS/SP-LOA
✓ Rencontre avec la Commission du Développement Rural de l'Assemblée Nationale sur la démarche Méthodologique	15 mai 2015	GT/MDR
✓ Choix et recrutement des personnes ressources et des experts	20 mai 2015	SG/MDR
✓ Atelier de lancement et de mise à niveau des travaux d'élaboration de la LPI-SA	05 juin 2015	SP/LOA
✓ Elaboration et validation de la version 1 du LPI-SA <ul style="list-style-type: none"> • Volet programmatif du LPI-SA • Volet normatif du LPI-SA 	20 juin 2015	SG/MDR

ACTIVITES	PERIODE	STRUCTURE RESPONSABLE
PHASE DE CONSOLIDATION ET D'APPROPRIATION		
✓ Rencontre avec les membres de la Commission du Développement Rural de l'Assemblée Nationale sur la version 1 LPI-SA pour observations	20 juillet 2015	GT/MDR
✓ Rencontre avec les membres du Comité Exécutif National de l'Agriculture (CENA) sur la version LPI-SA pour observations	15 août 2015	GT/MDR
✓ Validation de la version 1 de la LPI-SA par les membres du Conseil Supérieur de l'Agriculture	10 septembre 2015	
✓ Adoption de la LPI-SA par l'Assemblée Nationale	15 octobre 2015	
✓ Promulgation de la LPI-SA	30 octobre 2015	